

Soyons ambitieux pour notre mouvement

VIE LIBRE est un grand Mouvement national. VIE LIBRE est un Mouvement parfaitement structuré et centré d'abord sur les personnes.

Peut-on encore l'affirmer en 1982 ?

Ne nous contentons pas de dire que nous sommes « les plus beaux et les plus forts » ? Analysons lucidement la situation dans nos équipes de base (s'il en existe), nos sections, nos comités départementaux, nos comités régionaux et enfin notre comité national.

On entend de plus en plus :

« C'est dur de réunir les gens. C'est dur de motiver. C'est dur de militer, etc... » ou alors, « dans les autres associations ou organisations, c'est encore pire... ».

Non, les amis, réagissons ! Ne baissons pas les bras.

Nos motivations sont clairement définies dans notre Charte. Elle est de plus en plus d'actualité. Elle doit être mise en pratique par tous et à tous les échelons du Mouvement.

Au moment où la vie associative (Loi HENRY) peut devenir une sorte de contre-pouvoir, où la charte de la santé (J. RALITE) veut promouvoir la santé, il est essentiel que VIE LIBRE réponde présent, avec tous ses militants, unis par le même idéal « la guérison, la promotion des victimes de l'alcoolisme, la lutte contre les causes ».

Les querelles, les différends, affaiblissent terriblement notre tonus, notre efficacité.

Anciens, nouveaux, bénévoles, salariés, buveurs guéris, abstinents volontaires, en famille, isolés, jeunes, vieux... soyons militants au service de ceux qui souffrent, pas au service de soi-même.

Bannissons le culte de la personnalité et des notables.

Rappelons-nous qu'il n'y a pas de titres à VIE LIBRE, mais des fonctions qu'il faut assumer.

Soyons ambitieux, pas peureux, ni frieux.

Daniel DABIT.

SOMMAIRE

Jeunes

Faites un film vidéo sur l'alcoolisme 2

Vie associative

Le document préparatoire du projet de loi 3-4

Moyen du Mouvement

Le 1er agenda Vie Libre 5

Médico-social

Accentuons l'information du corps médical 6

Travail

Dans les entreprises, il faut saisir l'occasion pour agir 7

Calendrier National

Le planning de l'action 1982-1983 8-9

Formation

Se former c'est efficace 10-11

Conseil National

Utilisons nos droits démocratiques 12

Presse

Le guide du correspondant-diffuseur
Le livre national 13

Trésoriers

La cotisation c'est sérieux 14

Réunion de section

Halte à la monotonie 14

Comité départemental

Faisons le point sur notre responsabilité 15

Position de Vie Libre

Les mouvements corporatifs 16

Supplément à Libres n° 134

AGIR 106

Supplément à Libres n° 134. Directeur de la publication : Michel Le Sayec. Rédaction administration : 8, impasse Dumur, 92110 Clichy, tél. 739.40.80. Imprimerie du Vivarais, 07100 Annonay cedex. Commission Paritaire CCPPAP 50560. Supplément à Libres réalisé avec le concours des correspondants-diffuseurs des sections et départements.

AGIR

Jeunes de Vie Libre

Faites un film vidéo sur l'alcoolisme

On ne laisse pas passer une occasion comme celle-là !

Bien des sections s'interrogent sur les moyens à trouver pour dynamiser l'action des jeunes face à l'alcoolisme.

Nous proposons que, cette année 82-83, les groupes jeunes VIE LIBRE fassent de la vidéo... un film avec le soutien de Vidéo-Promotion-Jeunesse. Voici la marche à suivre...

La vidéo est un système qui fonctionne un peu comme un magnétophone. Il enregistre, en même temps, sur une bande magnétique, des images venant d'une caméra et des sons venant d'un micro.

Il permet de relire immédiatement ces images et ces sons, sur un téléviseur vidéo.

Le montage des séquences ainsi filmées permet d'assembler, dans l'ordre prévu, images et sons, et de construire un récit.

Vidéo-Formation-Jeunesse, est un organisme subventionné par l'Etat. Il a pour but de permettre aux jeunes de réaliser en vidéo, les idées ou sujets qui leur tiennent à cœur.

Vidéo - Promotion - Jeunesse :

- vous apprend à utiliser le matériel ;
- le prête pour un tournage, chez vous ;
- conseille pour construire le scénario ;
- aide à préciser vos idées ;
- remet une copie à votre équipe. Et c'est gratuit !

Des tas de sujets autour de l'alcoolisme

Les conditions pour bénéficier des avantages offerts par Vidéo-Promotion-Jeunesse sont très simples :

- être un petit groupe (VIE LIBRE, lycée, etc...) âgé de 16 à 30 ans ;
- avoir une idée, un sujet, un scénario que vous avez envie de réaliser ensemble ; (autour de l'alcoolisme, il y a des tas de sujets possibles, (voir encadré).
- votre sujet doit être tourné là où vous vivez ;

— vous devez savoir à qui vous voulez montrer le document que vous voulez réaliser, et pourquoi ?

Groupe « Jeunes VIE LIBRE », faites-le !

1. Envoyez votre projet, à Vidéo-Promotion-Jeunesse, en l'expliquant. De quoi ça parle ? Pourquoi ce sujet ? A qui voulez-vous le montrer ?

2. Si votre projet correspond aux conditions citées plus haut, Vidéo-Promotion-Jeunesse, vous invite à un stage de 3 jours pour 5 personnes maximum, à Marly-le-Roi, près de Paris. L'hébergement est assuré sur place.

3. Pendant le stage d'initiation, un animateur vous conseillera sur la manière de traduire vos idées en images. Un dossier vous sera remis, après ce stage, afin que vous puissiez détailler votre scénario définitif.

4. Si votre projet est accepté d'après ce dossier, votre groupe recevra une malle avec tout le matériel nécessaire au tournage (caméra, micro, magnétoscope portable, téléviseur vidéo, pied, perche, casque et bandes).

5. Vous disposerez de ce matériel pendant 3 à 4 semaines et vous tournerez seuls. Un animateur de Vidéo - Promotion - Jeunesse viendra vous voir au milieu du tournage. Il vous aidera si vous avez des problèmes.

6. Lorsque le tournage sera fini, vous retournerez au centre de Vidéo - Promotion - Jeunesse à Marly-le-Roi. Pendant 4 jours, vous effectuerez le montage définitif des différents éléments du tournage. La date sera convenue avec vous.

7. A la fin du montage, on vous remettra une copie de votre document terminé et l'on vous donnera quelques conseils pour sa diffusion.

Et ça ne coûte pas cher !

L'ensemble de cette opération ne revient qu'aux :

- frais de transport de chez vous à Marly-le-Roi. Vidéo-Promotion-Jeunesse rembourse votre déplacement à 50 % du tarif S.N.C.F. ;
- frais d'hébergement pendant 5 jours au Centre V.P.J., soit environ 150 F.

Vous pouvez demander à votre section ou département qu'il prenne en charge ces frais. Les subventions reçues par le Mouvement doivent pouvoir aussi servir à cela !

Jacques Hamon.

Où s'adresser...

Ecrivez à :

**Vidéo-Promotion-Jeunesse
Institut National
d'Education Populaire
78160 MARLY-LE-ROI
Tél. (1) 958.05.57**

Des idées de sujets autour de la maladie alcoolique

- Les jeunes et l'alcool.
- La publicité et l'alcool.
- Les foyers de post-cure.
- Le cheminement d'un malade vers la guérison.
- L'alcoolisation de la société.
- L'action d'un militant VIE LIBRE.
- etc... etc...

Le document préparatoire du projet de loi sur la promotion de la vie associative

Depuis plusieurs mois, une large concertation a été entamée entre le Ministre du Temps Libre et le mouvement associatif.

Nous publions ici le document préparatoire du projet de loi. L'Assemblée Nationale doit s'en saisir lors de la session d'Automne.

Cinq objectifs devraient être fixés :
Alléger les charges financières et administratives des associations.
Impulser une dynamique sociale à partir de leurs actions.
Diversifier leurs modes d'interventions.
Etendre leurs droits d'expression.
Reconnaître leur Utilité Sociale.

Cinq moyens devraient permettre de les atteindre :

- I — LA RECONNAISSANCE D'UTILITE SOCIALE.
- II — LE STATUT DE L'ELU SOCIAL.
- III — LES GARANTIES DE FINANCEMENT DES ASSOCIATIONS PAR LE BIAIS DE L'ECONOMIE SOCIALE.
- IV — L'EXTENSION DES MOYENS D'EXPRESSION DES ASSOCIATIONS.
- V — DES ALLEGEMENTS FISCAUX.

CET ENSEMBLE DE MOYENS NE SAURAIT ETRE CONSIDERE COMME LIMITATIF. POINT DE DEPART D'UNE CONCERTATION IL NE CONSTITUAIT PAS UN CADRE RIGIDE, IL OFFRE DES ORIENTATIONS SUSCEPTIBLES DE CRITIQUES ET DE PROPOSITIONS.

I — LA RECONNAISSANCE D'UTILITE SOCIALE

C'est l'acte administratif par lequel une autorité publique exprime son intérêt pour des activités menées par une association dans un secteur économique, culturel, social qu'elle n'a pas la volonté d'ériger en service public mais dont elle a le souci d'assurer le caractère durable.

Avant la dernière guerre mondiale, quelques centaines d'associations naissaient seulement chaque année, en 1964 douze mille se déclaraient et pour l'année 1976 plus de vingt mille se constituaient.

Cet accroissement considérable du nombre des associations s'accompagne d'une extension de leurs activités à des secteurs qui jusqu'à présent n'étaient pris en charge par aucun autre organisme.

Si les actions associatives dans les domaines de l'action sanitaire et sociale, de la culture, de l'éducation populaire, de la jeunesse ou du sport sont déjà anciennes et reconnues par les Pouvoirs Publics, d'autres qui touchent au cadre de vie, à l'environnement, à la consommation ou aux droits de la femme sont encore trop récentes pour bénéficier pleinement de toutes les aides publiques qu'elles méritent.

Un effort d'harmonisation des relations des associations et des collectivités publiques est désormais nécessaire, car dans notre société industrielle et urbaine les institutions sans but lucratif prennent

le relais des groupes traditionnels qui perdent peu à peu leur vocation de pôles d'équilibre des différentes composantes sociales de la Nation.

Dorénavant, dans la réorganisation du champ social, les associations sont les lieux privilégiés de confrontation d'idées, d'innovation collective et d'expression des individualités.

Avec acuité, l'essor de la Vie Associative redonne tout son sens au concept d'éducation populaire considéré comme école de civisme et de responsabilité.

Elle apporte au dialogue administration/population une tonalité innovante qui permet aux élus, aux fonctionnaires de mieux adapter leurs réponses à des besoins que les citoyens n'avaient pas su ou pu exprimer auparavant.

Enfin dans le cadre de la lutte contre le chômage, les associations participent à la création d'emplois : **six cent cinquante mille personnes sont salariées des associations.**

La rationalisation et la diversification des aides financières publiques ou privées sont de nature à entraîner une augmentation de ces emplois.

A ce titre, les associations interviennent dans l'Economie Sociale : c'est pourquoi, IL EST INDISPENSABLE DE FAIRE UNE DISTINCTION CLAIRE ENTRE OBJET ECONOMIQUE, ACTIVITE GESTIONNAIRE ET **VIE ASSOCIATIVE**. C'est celle-ci, source d'amélioration de la vie quotidienne qui est principalement visée par le projet de loi.

1 - PROPOSITIONS POUR L'OCTROI DE LA RECONNAISSANCE D'UTILITE SOCIALE

La reconnaissance d'Utilité Sociale pourrait être accordée pour une durée de dix ans, renouvelable — au niveau national — après avis d'une commission, par le Ministre dont les attributions s'exercent dans le champ d'intervention de l'association qui sollicite la reconnaissance.

Au niveau régional, la reconnaissance d'Utilité Sociale serait décernée par le Préfet de Région.

- La Commission nationale serait composée :
- des Ministères concernés par la Vie Associative,
 - des magistrats de l'ordre judiciaire et administratif,
 - des représentants des organismes sociaux.

Les commissions régionales seraient composées :

- d'élus
- de représentants des services de l'Etat
- de magistrats de l'ordre judiciaire et administratif
- de représentants des organismes sociaux.

Les litiges et contestations nés d'un refus de reconnaissance d'Utilité Sociale pourraient être soumis au Conseil Supérieur des Associations, instance équivalente pour la Vie Associative, au Conseil Supérieur de la Mutualité et du Conseil Supérieur de la Coopération.

2 - CRITERES PROPOSES POUR L'OBTENTION DE LA RECONNAISSANCE D'UTILITE SOCIALE :

- Activités dans le domaine de la consommation, de la culture, de l'éducation populaire, de l'environnement et cadre de vie, de la jeunesse, du social, du sport, du tourisme, des loisirs.
- Vie démocratique réelle.
- Distinction entre membres actifs et « Usagers ».
- Gestion répondant aux critères permettant de bénéficier des dispositions de l'article 261-7 1° du Code Général des Impôts.

3 - DROITS DES ASSOCIATIONS RECONNUES D'UTILITE SOCIALE :

- Droit d'ester en justice avec ministère d'avocat pour défendre les intérêts collectifs inscrits dans l'objet statutaire.
- Droit d'antenne à la télévision et à la radio pour promouvoir leurs activités.
- Droit de réponse à la télévision et à la radio lorsque l'action d'une association reconnue d'Utilité Sociale est mise en cause par une autorité publique.
- Droit à une large diffusion de la presse associative des associations reconnues d'Utilité Sociale après réforme des systèmes actuels d'octroi du numéro d'inscription à la commission paritaire des agences et publications de presse.
- Droit de recevoir des dons dans les conditions prévues par l'article 238 bis du C.G.I.
- Droit de négocier avec les administrations des conventions de programme.
- En dehors des subventions d'Etat ou des collectivités, recherche d'un système d'aides qui aurait pour objectifs :
 - de garantir les prêts accordés aux associations reconnues d'Utilité Sociale,
 - de participer aux financements d'équipements sociaux réalisés par des associations reconnues d'Utilité Sociale,
 - de signer des conventions de programme avec les associations reconnues d'Utilité Sociale dans les mêmes conditions que les collectivités publiques,
 - de faciliter la trésorerie des associations reconnues d'Utilité Sociale.
- Garanties dans le cadre de l'Economie Sociale, de financement plus souple par les organismes financiers de la mutualité et de la coopération.

Hormis la reconnaissance d'Utilité Sociale qui serait décernée à l'association, en qualité d'institution, les collectivités publiques pourraient annuellement signer des **Contrats d'Action d'Utilité Sociale** avec des associations dont toutes les activités ne sont pas d'Utilité Sociale mais qui pour un secteur particulier, d'intérêt général, méritent, à un moment donné le soutien de l'Etat, d'une région, d'un département.

Enfin, la reconnaissance d'Utilité Sociale et Contrat d'Action d'Utilité Sociale devraient aboutir à une harmonisation et un allègement des exigences administratives des différents départements ministériels ainsi qu'à la mise en place d'un plan comptable unique.

II — LE STATUT DE L'ELU SOCIAL

Les administrateurs bénévoles des associations reconnues d'Utilité Sociale, ayant reçu mandat de leur association pour les représenter dans des instances administratives, bénéficieraient du temps nécessaire, pris sur leur temps de travail, pour exercer leurs missions.

- Les élus sociaux auraient accès à des stages de formation — liés à la Vie Associative — dans des conditions proches de celles existant actuellement dans le Code du Travail.
- Les élus sociaux pourraient financer un congé associatif — qui rejoint l'idée d'année sabbatique — par une épargne volontaire inspirée de celle qui existe pour l'épargne-logement.

Il convient de souligner que les dispositions relatives au statut de l'Elu Social présentent de grandes difficultés d'application.

La concertation engagée a pour objet de mieux préciser ce statut et ses conditions de mises en œuvre.

III — LES GARANTIES DE FINANCEMENT DES ASSOCIATIONS PAR LE BIAIS DE L'ECONOMIE SOCIALE

La création auprès du Ministre du Plan et de l'Aménagement du Territoire d'une DELEGATION A L'ECONOMIE SOCIALE est une innovation très importante.

Toutes les associations — d'Utilité Sociale, d'Utilité Publique ou simplement déclarées qui ont un objet économique — trouvent dans cette DELEGATION le relais original qui jusqu'à présent leur faisait défaut.

Dans le cadre de l'Economie Sociale, toute association à tout moment aurait la possibilité, si elle le désire, d'opter pour un statut de SOCIETE SANS BUT LUCRATIF propice à l'accomplissement d'actes interdits actuellement aux associations ou difficilement réalisables sans inconvénients fiscaux ou financiers sous un régime de Loi 1901.

**

IV — L'EXTENSION DES MOYENS D'EXPRESSION DES ASSOCIATIONS

Ces moyens d'expression nouveaux pour toutes les Associations (reconnues d'Utilité Publique, reconnues d'Utilité Sociale, déclarées) se concrétiseraient :

1 - PAR LA MULTIPLICATION DES LIEUX DE REUNION ET DE RENCONTRE

- Ouverture non seulement des locaux scolaires mais des locaux d'accueil des services publics aux associations selon des modalités définies contractuellement.

- Incitation à l'ouverture en faveur d'associations locales de locaux gérés par des organismes sans but lucratif et occupés d'une façon saisonnière (centre de vacances par exemple).
- Incitation à la création de **maisons des associations** dans les communes de plus de 10.000 habitants.

2 - PAR LA MISE EN PLACE D'INSTANCES DE CONCERTATION :

adaptées aux nouvelles responsabilités des collectivités territoriales issues de la Loi sur la décentralisation.

3 - PAR LA POSSIBILITE POUR LES ASSOCIATIONS :

- de faire connaître leurs actions sur les foires et les marchés,
- de bénéficier de lieux d'affichage spécifiques dans les communes et dans les établissements publics où elle interviennent.

V — ALLEGEMENTS FISCAUX

La fiscalité applicable aux associations a depuis longtemps fait l'objet de vives critiques. Des aménagements ont déjà été effectués. La revendication principale porte sur la Taxe sur les salaires dont la disparition est difficilement envisageable mais dont l'atténuation est possible dans le cadre général de la réforme de la fiscalité française.

DISPOSITIONS PARTICULIERES

- 1 — Possibilité pour les mineurs de 16 à 18 ans d'être élus aux organes dirigeants des associations.
- 2 — Possibilité pour les salariés des associations d'être élus aux organes dirigeants des associations sous réserve qu'ils :
 - ne dépassent pas le quart des membres de l'instance qui détient le pouvoir dans l'association,
 - ne soient ni président ni trésorier,
 - ne représentent pas l'association en justice.

3 — CONTROLE :

Les contrôles des autorités publiques qui existent actuellement pour les associations sont maintenus.

Les Associations qui bénéficient d'un financement public représentant plus des trois quarts de leur budget sont soumises aux mêmes règles de contrôle des comptes que les Etablissements Publics.

Moyen du Mouvement

l'Agenda Vie Libre 1983

*

Moyen de propagande

Moyen financier

*

diffusons-le

Ça y est, le premier agenda de VIE LIBRE est sorti !

POURQUOI UN AGENDA NATIONAL ?

C'est un moyen national de propagande, de visibilité de l'action et de l'orientation du Mouvement.

Il est aussi un moyen commun qui permet de contribuer à l'unité de l'activité du Mouvement.

MAIS QUEL EST LE BUT DE CET AGENDA ?

Sur un plan éducatif, il permet aux militants de mieux gérer leur emploi du temps.

Sur un plan informatif, il donne une vision nationale du Mouvement, en ce qui concerne l'identité de VIE LIBRE, l'action qui est menée et son implantation ainsi que de nombreuses adresses.

Il permet également de faire connaître notre presse « LIBRES » et « AGIR », car il pourra être diffusé là où nos revues n'ont pas encore touché le public.

Sur un plan financier, il donnera à notre Mouvement, à tous les échelons, de nouveaux moyens financiers, QUI CONTRAIREMENT AUX SUBVENTIONS, SERONT ACQUIS D'UNE FAÇON ACTIVE, EDUCATIVE ET RESPONSABLE PAR TOUS LES MILITANTS.

Pour une section, une commande de 200 agendas lui rapportera 400 F., car le prix de vente au public est de 8 F., mais sera facturé 6 F. aux sections, (donc 2 F. de bénéfice par agenda, pour les sections).

Ainsi, l'agenda devient un élément significatif de la SOLIDARITE NATIONALE.

1953 - 1983, VIE LIBRE a 30 ans !

Notre agenda va marquer l'événement, diffusons-le massivement et unissons-nous pour fêter cet anniversaire.

LE SECRETARIAT NATIONAL.

AGIR

accentuons l'information du corps médical

La collaboration avec le corps médical doit être le souci de tout militant... D'ici fin décembre Vie Libre nous invite à développer notre action en sa direction.

De par sa guérison même, tout membre « VIE LIBRE » est, pendant toute sa vie, concerné par l'action médicale et sociale. Il doit la mener, à titre personnel par son abstinence et aussi comme militant au service de tous ses camarades buveurs à guérir.

Tout membre « VIE LIBRE », à quelque échelon qu'il appartienne doit chercher à connaître et à approfondir la maladie alcoolique et les moyens d'en guérir.

Dans l'étude de ces problèmes, se situe d'abord le point de vue médical, d'où l'indispensable carte de relations avec le corps médical qui comprend : médecins d'hôpitaux (pour les cures hospitalières) — médecins généralistes — médecins du travail.

Le militant doit donc intéresser tous les médecins pour qu'ils nous aident à prendre en charge des malades alcooliques. Pour ce faire, notre personne même doit être la première preuve, le témoignage de la possibilité de guérison.

Mais il est indispensable que s'établisse rapidement une collaboration étroite qui dépasse la thérapeutique pure, afin d'aboutir à une action combinée avec les services médicaux et sociaux et notre Mouvement ; c'est ce qu'on appelle le TRIO, qui est une nécessité favorisant la prise en charge et en finalité la guérison.

Pris en charge par une équipe

La collaboration avec le corps médical doit être le souci de tout militant. Elle s'établit à partir de relation et d'information. Voici un exemple :

Un militant reçoit chez lui, la visite d'un délégué et membre du comité d'entreprise d'un atelier de mécanique.

Ce militant lui a été signalé par un ami commun. Il s'agit du cas d'un malade de cette entreprise qui est sur le point d'être licencié. Il est diminué, ce qui fait que l'on ne peut plus compter sur lui, pour quoi que ce soit, et surtout pas pour le travail.

De plus, il risque l'accident pour lui et les autres.

Une première rencontre a lieu entre le militant et le malade afin de l'informer des possibilités de soins et de guérison de sa maladie.

Une seconde rencontre est décidée, mais cette fois avec la participation du médecin du travail, de l'assistante sociale, du délégué syndical, du militant VIE LIBRE et du malade. C'est toute une équipe qui va assurer la prise en charge de ce malade. Cela n'a été possible qu'à partir de l'information faite par le militant dans toutes les structures de cette entreprise.

Ce qui a été fait dans cette entreprise, nous devons le faire partout où cela est possible. Nous devons nous faire connaître à partir de notre témoignage de buveur guéri dans le milieu du travail, dans notre quartier. Il faut que notre abstinence serve d'exemple.

Toute action médico-sociale faite dans vos sections, faites-nous les connaître. Envoyez vos faits d'action, aux correspondants-diffuseurs, afin qu'ils paraissent dans LIBRES ou AGIR. Ils serviront d'outils de travail à d'autres sections.

Choisir des cibles

Pour faire de l'action médico-sociale, il faut des militants formés. Il y a des sections qui ont des équipes prévues pour ce genre d'activités car l'action médico-sociale doit être un objectif permanent.

Cette action médico-sociale peut se faire dans plusieurs directions :

en faisant de l'information près des médecins, des pharmaciens, des infirmiers, des travailleuses familiales, des assistantes sociales de votre ville.

Cette information doit se réaliser aussi dans les hôpitaux, les dispensaires, les centres de santé, et dans tous les milieux de travail.

Cette relance de notre action médico-sociale doit être un objectif au retour des vacances, pendant les derniers mois de l'année.

Pour aider plus efficacement nos amis malades, il nous faut le concours de toutes les personnes qui, par leur profession médico-sociale, peuvent apporter leur soutien et leurs compétences, et cela dans un souci de respect du malade et d'amitié.

Louis LE BLEVEC.



Dans les entreprises :

« Il faut saisir l'occasion pour agir »

« Depuis un certain temps, je m'étais aperçue que j'avais une collègue malade alcoolique, mais n'ayant aucune relation de travail avec elle, je cherchais comment lui venir en aide sans pour autant lui porter préjudice dans son travail. Une occasion s'est présentée... J'ai saisi cette chance... ».

« Nous étions décidés avec mon chef de service (qui n'est pas le sien) qui s'était aperçu de son état et qui a, par son père, souffert de l'alcoolisme, à lui venir en aide, mais nous ne savions pas comment nous y prendre, car elle était peu communicative.

Nous avons demandé le concours de sa plus proche collègue, mais celle-ci nous le refusa. Nous restions donc tous deux à réfléchir et comme nous sommes dans une moyenne entreprise, il nous fallait être discrets pour protéger son emploi, car la Direction ne lui aurait fait aucun cadeau.

Puis, tout se déclencha d'une manière absolument inattendue. Un jour, vers 16 h., au bureau, mon téléphone sonne. C'était elle qui me demandait d'aller la voir (elle travaille seule dans son bureau).

Avant de m'appeler, car elle n'osait le faire, elle avait contacté une autre collègue qui lui dit : « Tu sais, moi je ne sais pas ce qu'il faut faire, mais demande à Janine, qui fait partie de VIE LIBRE et qui saura t'aider beaucoup mieux que moi ».

Venez me voir

Au téléphone, elle était absolument désespérée et me dit, je cite : « je suis une alcoolique invétérée, je ne sais pas quoi faire pour m'en sortir. Avez-vous un petit moment pour venir me voir ».

Inutile de vous dire que j'ai immédiatement couru vers elle, sans penser aux ennuis que j'aurais pu encourir, en abandonnant mon poste, mais il me fallait absolument saisir cette chance.

Elle me confia, comme le font tous les malades, ce qui l'avait

amenée à l'alcoolisme, mais surtout les événements qu'elle avait vécus le jour précédent.

Ce jour-là, nous avions eu très froid au bureau, notre chaudière était en panne et si la Direction nous avait distribué des boissons chaudes, cela ne lui avait pas suffi car durant l'heure du déjeuner, elle était allée se réchauffer avec de l'alcool fort. Mais l'après-midi fut pour elle un vrai drame. Je ne la vis pas, mais des collègues, bien (ou mal) intentionnées, me rapportèrent les faits que je ne décrirai pas, parce que trop pénibles, mais comment tenir debout et marcher droit avec 2 g d'alcool dans le sang.

Elle a craqué

Le plus terrible pour elle, et dangereux pour les autres, était qu'elle avait une quinzaine de kilomètres à parcourir pour rentrer chez elle. Ce qui fut, bien que regrettable, son salut, c'est un accident de la circulation qui venait de se produire et qui avait fait déplacer la gendarmerie.

Zigzagant sur la route, elle fut arrêtée au premier village, signalée par des inconnus.

Le résultat de l'alcootest, cité ci-avant, lui valu, dans un premier temps, d'être emmenée à la gendarmerie, de se voir, sur le champ, retirer son permis et la confiscation de son véhicule jusqu'au lendemain, puis dans un deuxième temps, trois mois de suspension de permis.

C'est donc suite à ces incidents, qu'elle a bien entendu, très mal vécu et sur lesquels elle a réfléchi toute la nuit en imaginant ce qui aurait pu se produire (mort d'homme, etc...) qu'elle a craqué et que j'ai pu intervenir, à l'extérieur.

Tout ce qui précède démontre combien il est quelquefois très difficile pour nous militantes VIE LIBRE, d'intervenir dans les milieux du travail, que nous assistons en spectateurs à la destruction aussi bien de femmes que d'hommes, et que seules nous n'y pouvons rien (selon l'environnement), qu'il nous faut attendre la faille, sans la laisser passer.

Il faut du temps

Ma joie est de la voir maintenant respirer la santé, mais cela ne s'est pas fait sans difficulté.

Mes regrets sont, d'une part, qu'elle ne veut pas tellement entendre parler des Mouvements d'anciens buveurs, en général, et le dialogue, de ce fait, n'est pas toujours facile entre nous, puis d'autre part qu'elle n'a pas rejoint la section.

Militer dans certaines entreprises, n'est pas toujours chose facile, surtout pour nous les femmes.

Au départ, il ne faut surtout pas trop parler de notre vie militante ; c'est mal perçu. En ce qui me concerne, mes collègues croyaient que j'étais systématiquement contre l'alcool, (même lorsqu'il n'y a pas abus) et certaines m'ont traitée, pendant un temps, avec froideur.

Pour que l'on ait confiance en nous, il ne faut surtout pas essayer d'aller trop vite, mais il ne faut pas non plus perdre une occasion de faire de l'information et de parler de nos activités, de citer des exemples, de préférence extérieurs à l'entreprise, ceci pour la discrétion.

Puis dans les arrosages n'avons-nous pas toujours notre verre de jus de fruits qui vient renforcer notre action militante, mais cela aussi, il faut l'obtenir de la Direction.

Janine LE SAYEC.

Calendrier National Vie

	Temps forts actions	Militants	Responsables dans les sections		Respo départer
			trésoriers responsables	corr. - diffuseurs	
Septembre 1982	Libres, Spécial Jeunes diffusion Agendas	Réunion de section le Diffusion Libres	Réflexion sur le Conseil National	Rencontre départementale 11 septembre 1982	Réflexion Conseil N Calendrier Rencontre
Octobre 1982	Informations vers les milieux scolaires Diffusion Agendas et livre National	Réunion de section le avec « Agir »	Réflexion sur le Conseil National		Réflexion National
Novembre 1982	Diffusion livre National, agendas	Diffusion de Libres Réunion de section le avec « Agir »	Journée de formation des trésoriers de section le	Rencontre départementale 27 novembre 1983 prise du Conseil National	Conseil N: 6-7 novem Dourdan
Décembre 1982	Fêtes familiales Vie Libre	Adhésion Réunion de section le avec « Agir »	Adhésions rapport d'activités et financier		Reprise, d du Consei Rencontre
Janvier 1983	abonnements à Libres, adhésions Action représentative Municipales	Adhésion Réunion de section le règlement intérieur, Statuts	Adhésions rapport d'activités et financier		Rapport et fir
Février 1983	abonnements à Libres, adhésions Action représentative Municipales	Réunion de section le avec « Agir » Assemblée générale	Journée de formation de tous les militants Thème d'année proposition dans Agir 108	Rencontre départementale 19 février 1983	rencontre
Mars 1983	abonnements adhésions A.R. Municipales	Réunion de section le avec « Agir »			
Avril 1983	abonnements à Libres	Réunion de section le avec « Agir »	Journée de formation des trésoriers de section le	Week-end National des corr. - diffuseurs Régionaux	
Mai 1983	préparation congrès	Réunion de section le avec « Agir »		Week-end de formation 28/29 mai 83	
Juin 1983	congrès régionaux	congrès régionaux	congrès régionaux	congrès régionaux	congrès
Juillet Août 1983					

Libre 1982/1983

Responsables Nationaux	Sessions Nationales	Presse Vie Libre	
		Agir	Libres
préparation National d'année Régionale	Stage Culture/Liberté 20-25 septembre Chatenay - Malabry	N° 106	N° 135
conseil			
Conseil National 5-6-7 novembre Dourdan		N° 107	N° 136
Stages des Permanents 9-10-11 Clichy Comité National 11-12 décembre	Stage Culture/Liberté 6 au 11 décembre Voiron		
d'activitésancier			N° 137
Comité National 19-20 février		N° 108	
Synthèse du rapport d'activité National (Plaquette)			N° 138
Comité National 7-8 mai Stage des Permanents 4-5-6 mai	Stage Culture/Liberté	N° 109	
congrès régionaux	Stage Culture/Liberté		N° 139
	(région Nord)	N° 110	N° 140

un calendrier national pour favoriser l'unité du mouvement

Vie Libre, mouvement National c'est pourquoi nous vous proposons un planning d'année.

Toutes les réunions sont interdépendantes. Le Comité National a besoin des réflexions des comités départementaux.

Les comités départementaux ont besoin des rapports d'activités des sections.

Les comités de rédaction ont besoin de recevoir les idées d'article (délais, voir guide corr. diff.).

Chaque département est invité à tenir compte de ce calendrier national dans la mesure du possible.

Sachez que Libres et Agir porteront des articles pour soutenir l'action Vie Libre aux périodes indiquées.

Exemples : les congrès régionaux Libres Mai - Juin. Journées d'étude Agir N° 108.

L'unité de notre mouvement dépend de notre bonne organisation. Nous espérons que cette proposition de calendrier national y contribuera.

Se former c'est efficace

La formation est indispensable à tous militants Vie Libre. Elle permet à chacun d'assurer sa guérison. Elle donne des armes pour lutter contre l'alcoolisation. Par sa presse, ses réunions, notre

mouvement propose régulièrement des thèmes de formation et de discussion. Des stages réalisés en liaison avec Culture et Liberté ont lieu plusieurs fois par an... Savons-nous les utiliser ?...

Dans notre société pour réussir il faut avoir la meilleure formation possible. Dans le mouvement National « Vie Libre », la formation tient aussi un rôle prédominant.

Pour sa propre guérison, le malade alcoolique doit apprendre à se connaître tant sur le plan médical que psychologique. Ceci pour être pleinement conscient des résultats pernicieux que l'alcool peut avoir sur lui. Pour celle de ses camarades, il doit acquérir une notion plus ou moins précise de leurs réactions face à l'alcool, au mouvement « Vie Libre » car celles-ci peuvent diverger des siennes.

Il doit aussi subir ce qu'on peut appeler une reconversion. Le jour, où il décidera de guérir, il devra abandonner la vie qui fut la sienne en tant que malade alcoolique, il faudra qu'il se réhabitue à une vie familiale, qu'il sache de nouveau gérer le budget de son foyer. Guéri, il pourra transmettre son expérience à un malade, le guider le mieux possible, l'aider dans les tâches administratives

La formation peut faciliter énormément une guérison. Mais celle-ci ne s'arrête pas là. Dans tous les organismes, il faut des responsables qui déjà croient au bien-fondé de leur mouvement, qui de plus combattent pour le triomphe de leurs idées. Ce sont les militants. Si ceux-ci n'ont pas des convictions, ne connaissent pas les critères fondamentaux de notre mouvement, ils ne dureront pas. D'où l'importance de la formation.

Elle leur permettra d'apporter un témoignage efficace, crédible, autant dans le mouvement qu'aux personnes extérieures.

Militants expérimentés

Si Vie Libre veut que le plus grand nombre de malades alcoo-

liques viennent frapper à sa porte pour les aider à vaincre le fléau qu'est l'alcool, il faut qu'il donne l'image d'un mouvement adulte, sûr de lui-même mais aussi de la volonté de guérir des malades alcooliques qui viennent à lui.

Cette représentation ne peut se faire que par des militants expérimentés par une formation suivie à l'intérieur du mouvement. Celle-ci étant axée sur la façon la plus explicite de développer la raison d'être, le but et la mission d'un mouvement tel que Vie Libre pour

qu'il puisse paraître cohérent, bien structuré, rassurant et non sans fond et désarmant.

A Vie Libre comme dans tous les mouvements associatifs, il faut des responsables. Ceux-ci ne sont pas des SUPERMAN mais tout simplement d'anciens buveurs qui après leur guérison sont devenus des militants actifs. Les années aidant, ils ont acquis une expérience mais aussi et surtout une formation continue qui les consolidera face à toutes les décisions importantes à prendre. Une formation leur permettra d'amener le mouvement « Vie Libre » vers la plus grande réussite possible.

Dans les paragraphes précédents, nous avons démontré le rôle prédominant de la formation dans le mouvement Vie Libre, que ce soit pour la guérison d'un malade alcoolique, la lutte de militant qui veut voir son mouvement grandir, l'action de représentation vers l'extérieur, la sélection évidente de militants expérimentés pour l'accession à des postes de responsables. Mais celle-ci, malgré son importance n'est pas toujours très bien comprise et admise. Pourquoi donc ? Sans doute par les sacrifices que cela suppose. Il serait bien sûr plus agréable de rester en famille plutôt que de passer une soirée, un week-end en réunion. « On a assez de problèmes personnels pour s'occuper

de ceux des autres ». Mais ceux qui ont ces réactions hostiles ont-ils déjà oublié qu'avant d'être des buveurs guéris, ils ont dû lutter contre cette maladie ; Seuls, jamais ils n'auraient pu surmonter cet handicap. C'est par les efforts conjugués de militants formés pour les aider qu'ils s'en sont sortis. Leur but ne doit pas se fixer et s'arrêter à leur simple guérison mais à la plus grande étendue de celle des autres. C'est pour cette raison que la formation est importante comme elle l'a été pour les militants qui les ont aidés à se sortir de l'alcoolisme.

Mais pour que la formation soit une réelle réussite, il ne suffit pas de la suivre par à coups. Elle doit être constante. Dans tous les domaines, il faut toujours se remettre en cause. Ceci étant dû à tous les changements fréquents que la société actuelle nous impose. Nouvelle méthode de traitement, nouvelle procédure administrative et juridique, etc... Continuellement, ils devront rechercher les améliorations pour mettre le plus d'atouts possibles de notre côté, pour que les chances de réussite de guérison se multiplient par deux, par trois... C'est pour cette raison que la formation pour la base du mouvement comme pour tous les responsables, doit être continue.

Remise en cause permanente pour connaître tous les nouveaux éléments de réussite de guérison des camarades malades mais aussi une remise en cause pour les buveurs guéris qui eux aussi sont exposés à une possible rechute.

Pour conclure, sachons qu'un mouvement comme Vie Libre ne peut se passer, de la formation de ses militants, de ses responsables, pour que de jour en jour, les guérisons de malades alcooliques se multiplient.

André Puche.

SE FORMER... POURQUOI ?

- assurer sa propre guérison
- porter un témoignage crédible
- former les nouveaux qui sortent de cure
- accueillir le malade et sa famille
- connaître et comprendre la maladie alcoolique
- donner envie d'adhérer à Vie Libre
- mener l'action représentative
- entrer dans des démarches collectives
- devenir responsable de notre mouvement
- etc... etc...

“ J'ai participé à un stage Vie Libre ”

Vie Libre propose plusieurs fois par an des stages de formation d'une semaine. Jean-Pierre vient de participer à l'un d'entre eux. Il nous livre son expérience.

Notre stage s'est tenu du 3 mai au 8 mai 1982 dans un cadre agréable, propice à la détente et à la réflexion, sur le thème « **COMPRENDRE LA SOCIÉTÉ** ». 22 participants s'y sont retrouvés sous la houlette de 2 animateurs V.L. et d'un animateur « **CULTURE ET LIBERTÉ** ».

Les débats se sont articulés sur plusieurs chapitres : Nous avons évoqué, d'entrée, l'attitude à adopter au cours d'une réunion. Il s'agissait là en effet de la base essentielle à adopter à tous nos travaux, pour situer notre comportement individuel au sein d'une réflexion de portée collective.

Il apparaît nécessaire de soulever ce point lorsque l'usage de ce type d'entretien ne nous est pas familier, afin que sa finalité débouche sur des résultats concrets, aptes à être mis en pratique le plus rapidement possible.

Nous avons reçu une information sur le fonctionnement de la sécurité sociale, sur nos droits et nos obligations. Cet aspect juridique et so-

cial de nos discussions a été enrichissant et nous permet de mieux appréhender les tracasseries administratives et diverses lacunes qu'il nous faut surmonter. Le monde des lois est en effet touffu pour un profane et une information ponctuelle en ce domaine est toujours bien accueillie.

Réfléchir pour mieux agir

Ensuite, nous nous sommes plongés au cœur de nos problèmes, avec le point de vue médical d'un docteur. Celui-ci a parlé de la **Maladie Alcoolique** : ses causes, ses conséquences physiologiques, psychologiques, sexuelles, sociales, économiques, culturelles.

Arrive l'heure pour les stagiaires de la réflexion. Pourquoi je suis / nous sommes à **VIE LIBRE** ? Comment l'ai-je, l'avons-nous rencontré ? Nous nous sommes divisés en petits groupes pour répondre à ces questions.

André TALVAS n'ayant pu venir nous rejoindre, les animateurs nous ont fait le sujet sur « **LES REALITÉS DE LA PERSONNE HUMAINE** ».

Nous avons eu une présentation des structures de notre Mouvement, de ses statuts, **CHARTRE**. L'amitié est ressortie dans nos discussions. Elle se présente donc comme un premier remède contre la détresse morale que nous avons connue et que connaissent tous ceux qui souffrent de ce mal.

Le vendredi, nous avons été invités à la Section de Poitiers où l'on a échangé notre expérience de militants et militantes Vie Libre.

Nous nous souviendrons de leur accueil.

En conclusion, nous avons vécu une semaine intense, pleine d'intérêt, mais aussi avec un certain esprit de détente. Le cadre, la bonne ambiance collective qui présidait aux divers échanges, nous ont placés dans des conditions idéales pour réfléchir et apprendre à lutter contre le mal qui, en quelque sorte, nous réunissait tous, quelle que fut notre condition.

Cette expérience de stage apparaît positive et l'on souhaite la renouveler.

Jean-Pierre QUENTIN.

Un abonnement à Agir par famille : une nécessité

AGIR

La revue
indispensable
pour notre action
VIE LIBRE

Je m'abonne... Je m'abonne...

Nom Prénom

Adresse

Section de

Abonnement à 15 F

à adresser à Vie Libre, 8, impasse Dumur 92110 Clichy.

utilisons nos droits démocratiques préparons le conseil national

Rappelons que le Conseil National VIE LIBRE est l'Assemblée Générale Statutaire de notre Mouvement.

C'est l'Assemblée suprême qui détermine le caractère et les orientations du Mouvement. C'est là qu'est fait le point sur l'année écoulée, l'action entreprise pour la guérison et la promotion des buveurs, des femmes malades et des familles victimes de l'alcoolisme.

C'est donc une démarche nationale qui intéresse et interpelle tous les membres actifs du Mouvement.

Le Conseil National est donc le lieu privilégié pour une large confrontation du vécu des situations particulières, des causes d'échecs, mais aussi du pourquoi du succès des actions entreprises et des difficultés rencontrées.

C'est à partir de ces constats que le Conseil National déterminera, en vue de l'unité nationale, les objectifs.

Pour toutes ces raisons le Conseil National nécessite une préparation approfondie depuis la base, et ceci afin que les délégués, élus, participant aux travaux, puissent débattre, décider et agir dans le respect des décisions votées au cours de celui-ci.

Cette préparation se fera à partir de la brochure qui, comme l'année précédente, vous est parvenue fin juin et dont le contenu, pour la première partie, est une analyse de tout le travail effectué dans les différentes sections de France, sur le premier volet de notre Plan de Quatre Ans.

Au Conseil National, durant nos travaux, nous aurons également à voter résolument les objectifs d'action pour l'année suivante. Nous devons tous songer à l'impact de ces travaux toujours de plus en plus sérieux, et qui nous engagent.

Construire l'avenir

Conscients des difficultés qu'ils éprouvent à établir eux-mêmes des rapports (il en est de même pour les membres du Comité National et le Secrétariat National), nous devons remercier ici tous ceux qui, par leurs réponses aux questionnaires, ont contribué à rédiger la brochure.

L'équipe de rédaction de cette brochure a fait de son mieux avec ce qu'elle a reçu.

Quant à ceux qui, pour diverses raisons, n'ont pas participé, qu'ils réfléchissent à notre objectif du dernier Congrès National : « VIE LIBRE grande force dans le pays, au service des malades alcooliques ».

Ne rejetons pas toujours le poids des responsabilités sur les mêmes épaules, en critiquant parfois ensuite. Faisons ensemble ce bout de chemin vers l'unité et l'amitié VIE LIBRE.

Si le temps fort pour la préparation du Conseil National se situe vers le mois d'octobre, profitons dès aujourd'hui, individuellement et collectivement, du temps qui nous en sépare et prenons conscience de cette préparation. L'étude de la brochure, les objectifs d'action, sont l'affaire de tous.

Les Comités Départementaux et sections doivent avoir le souci d'être représentés efficacement par des délégués très informés et suffisamment formés afin d'être, en tout état de cause, les porte-paroles de la base, avec l'esprit qui les a faits militants VIE LIBRE, en vue de construire l'avenir du Mouvement.

Vie Libre doit s'ouvrir

Il est donc important de mesurer le chemin parcouru depuis la naissance de notre Mouvement, dont nous fêterons le 30^{ème} anniversaire en 1983.

C'est à présent que nous devons envisager l'avenir. Il est temps de faire le point en se référant à notre Charte de 1954 (page 11 - b) « **Notre Mouvement ne doit pas être une petite boutique fermée sur elle-même...** ».

Réfléchissons, qu'à la suite des événements nationaux de 1981, de nouveaux horizons nous sont ouverts ; des portes se sont entrebâillées à notre écoute ; le dialogue peut enfin s'établir.

Devons-nous rester indifférents à cette possibilité de participer, avec d'autres associations, à l'amélioration des conditions de vie, temps libres, loisirs, etc...

Resterons-nous insensibles devant certaines conditions sociales et de travail qui engendrent la maladie alcoolique ? Non. Sachons prendre le train en marche et le bon wagon.

Engageons-nous pour un avenir meilleur ; utilisons tous nos droits démocratiques dans le respect de la charte.

Apportons au Conseil National 1982, les éléments nécessaires en vue d'un dialogue entre personnes responsables et animé en respect des idées de chacun.

Evitons le bla-bla, soyons concrets.

La brochure doit nous permettre de réaliser ces souhaits. Chaque chapitre doit faire l'objet d'une réflexion particulière et être étudiée en profondeur. Nous devons y apporter des améliorations, et peut-être corriger notre orientation pour une meilleure avancée du Mouvement.

Au Conseil National, donnons-nous en les moyens. Ce sont les amendements que vous apporterez qui le permettront, ceci afin que tous, militants VIE LIBRE, nous soyons sur la même longueur d'onde.

Michel LE SAYEC.

Le Guide du correspondant-diffuseur

Alors que se poursuit la mise en place des correspondants-diffuseurs, voici un moyen qui leur sera très utile. Le guide du correspondant-diffuseur, un outil indispensable pour développer la qualité de notre presse.

L'audience du Mouvement VIE LIBRE se fait partout et en premier lieu au moyen de la revue « LIBRES ».

La lutte contre l'alcoolisme et ses causes, la défense et la promotion personnelle et collective des victimes de l'alcoolisme, toutes les informations sur la maladie, la guérison, la réinsertion des malades, toute l'action des équipes de base et l'action représentative des structures du Mouvement, sont autant d'informations et d'éléments de prise de conscience qui doivent être diffusés, répercutés, avoir une résonance dans l'opinion et auprès des Pouvoirs Publics.

Sans la réalisation et la diffusion de la revue « LIBRES », cela ne se ferait pas.

Nous livrons un combat contre l'alcoolisme ; il nous faut un moyen stratégique puissant, une arme efficace et non violente.

Pour frapper au but, il faut :
— réaliser une presse de qualité,
— une diffusion audacieuse.

Chaque correspondant-diffuseur est un militant imprégné de l'esprit du Mouvement. Il doit en

avoir la conviction et se former en conséquence. Et le Mouvement se doit de donner les moyens qu'il faut à tous. Cela fait partie de la formation des militants.

Le bulletin « AGIR » est un moyen de réflexion pour vivre nos responsabilités. Il doit aussi être utilisé par les militants. C'est important d'en avoir le souci et de s'y abonner (au moins un par famille).

Un Mouvement fort doit être fier de sa presse et avoir la capacité de la développer.

« LIBRES » est la revue contre la pire et la plus fréquente des attitudes face à l'alcoolisme : l'indifférence (congrès 1982 de la Seine-St-Denis).

« LIBRES », une presse qui répand et multiplie l'espoir à travers la société.

Ce guide du Correspondant-diffuseur est conçu pour y contribuer à travers son objectif : la formation des militants.

Passons de nombreuses commandes au Secrétariat National.

Les Commissions « LIBRES », « AGIR » et « PRESSE-PROPAGANDE ».

BON DE COMMANDE DU GUIDE DU CORRESPONDANT-DIFFUSEUR

NOM Prénom

Responsabilité

Adresse

Nombre d'exemplaires à 10 F - Total

A envoyer à : Secrétariat National VIE LIBRE,
8, Impasse Dumur, 92110 CLICHY
C.C.P. MOUVEMENT VIE LIBRE 10 499.03 E PARIS

Aucune commande ne sera servie sans son règlement.

Le Livre National

groupes
les commandes

Parution prochaine du premier « Livre National » qui regroupe toute une série de témoignages de buveuses et buveurs guéris.

Il a pour titre :

VIE LIBRE

une nouvelle manière
de vivre

Le secrétariat national assure toutes les ventes :
43 F l'exemplaire.

Néanmoins, pour limiter le travail du secrétariat national et les frais de port (à charge aux sections), il est préférable que les sections et comités départementaux adressent des commandes groupées... (que l'on peut passer dès maintenant).

Afin d'encourager ces commandes groupées, nous précisons que pour 25 exemplaires commandés et payés, il sera joint un 26e exemplaire, gratuit... Ceci jusqu'au 31 Décembre 1982.

La cotisation... c'est sérieux...

VIE LIBRE est un Mouvement démocratique, et chaque militant doit le soutenir à part entière, sur le plan financier. Cela se traduit par une cotisation annuelle.

Pour son fonctionnement, VIE LIBRE possède une structure très importante, où chaque échelon reçoit une part des cotisations. Cette structure est constituée de la façon suivante :

sections — comités départementaux — comités régionaux — comité national.

Les cotisations partant de la base, doivent diverger vers tous les échelons, et cela en suivant la répartition décidée à chaque Conseil National (voir tableau ci-dessous). Voici pour l'année 1982 :

	TOTAL	S.N.	C.R.	C.D.	SECTION
ACTIF	50,00	30,00	5,00	5,00	10,00
CONJOINT	35,00	15,00	5,00	5,00	10,00
JEUNES (12-18)	9,00	3,50	1,50	1,50	2,50
SYMPATHISANT	45,00	25,00	5,00	5,00	10,00

Comme on peut le constater, pour une cotisation de 50,00 F., 30,00 F. sont destinés au Secrétariat National, 5,00 F. au Comité Régional et au Comité Départemental ; Quant au reste, soit 10,00 F., il est conservé par la section.

L'importance d'une bonne répartition doit se faire dans le souci du respect des structures, car elle permet le financement de chacun des échelons.

Soyons sérieux vis-à-vis du Secrétariat National

Afin de réaliser cette répartition des cotisations, le Secrétariat National met à la disposition des sections, des Relevés de Cotisations, roses pour les membres actifs, conjoints, jeunes — verts pour les sympathisants. Chaque liasse de ce document contient 4 feuillets sur lesquels tous les renseignements nécessaires sont mentionnés.

Pourquoi 4 feuillets ? C'est dans le souci du respect des structures.

En effet, un premier feuillet est adressé au Secrétariat National, un second au Comité Régional, un troisième au Comité Départemental et le dernier est conservé par la section.

Bien entendu, chaque relevé doit être accompagné de son règlement, sinon il ne peut être pris en compte.

En règle générale, il est indispensable de faire parvenir les relevés de cotisations, à chaque échelon, **avant le 30 juin de chaque année.**

Il est nécessaire que chaque échelon de la structure de VIE LIBRE, soit conscient de l'importance de la répartition des cotisations, car c'est un acte qui engage la responsabilité de chacun, pour le bon fonctionnement de notre Mouvement.

**José COURBOT
et Giovanni BRUSCINO.**

Réunion de section

Halte à la monotonie !

Les réunions de section sont très importantes, elles permettent la cohésion de toute une équipe. Mais trop souvent elles lassent... Soyons inventifs. Dynamisons nos réunions de section.

Bien souvent, dans nos réunions, dans les diverses instances du Mouvement VIE LIBRE, nous posons les questions suivantes :

Pourquoi les anciens malades, les adhérents, les sympathisants ne renouvellent pas leur adhésion ? ne viennent plus aux réunions ? en un mot ne participent plus à la vie du Mouvement ?

Bien souvent, nous invoquons des raisons ou quelquefois nous n'en trouvons pas, mais sommes-nous prêts à faire une analyse de la non participation ?

Nos réunions ne sont-elles pas monotones ?

Y a-t-il matière à acquérir une formation ?

Qu'apportons-nous aux buveurs et buveuses guéris, abstinents volontaires sympathisants qui composent nos assemblées.

Ces interrogations feront frémir un certain nombre d'entre nous, c'est notre souhait le plus cher. Nous espérons qu'elles permettront des remises en cause.

Nous devons faire en sorte que nos réunions mensuelles soient diversifiées et les horaires respectés, la réflexion assurée dans un voir, réfléchir, agir...

A VIE LIBRE, de notre appartenance au milieu populaire, nous avons un très grand rôle à jouer et cela dans tous les domaines. Chacun doit être à l'aise.

Afin d'acquérir de nouvelles connaissances et créer une plus grande participation, nous devons bouleverser certaines de nos habitudes. Etre par exemple très attentif aux autres, faire en sorte que tous s'expriment... etc...

Chaque réunion est à centrer autour d'un thème par exemple : la justice... et l'alcoolisme, la gendarmerie, comment réagit-elle devant l'alcoolisme ?

La prévention. Comment ça se passe dans notre ville ? etc...

N'oublions pas d'utiliser Agir et Libres. Certains articles permettent d'approfondir certains sujets.

VIE LIBRE a le devoir de faire prendre conscience à tous ses militants le rôle actif qu'ils ont à jouer dans notre société.

Pour cela, nous devons avoir le sens des responsabilités.

Toutes et tous, ensemble, faisons un effort pour réussir cette nouvelle vie dans l'abstinence, par le don de nous-mêmes, de nos connaissances, pour le bien-être de tous, et avec VIE LIBRE.

**Jean-Claude SINIMALE
Rambouillet.**

RESPONSABLES DEPARTEMENTAUX :

Faisons le point sur notre responsabilité

Vie Libre ne peut se passer de ses responsables départementaux. Prenons deux heures en C.D. pour faire le point de notre responsabilité... On n'est pas responsable pour se satisfaire, mais bien au service des autres... Pour réfléchir aidons-nous de cet article.

Le délégué départemental doit être, avant tout, un militant de base, tant dans l'acheminement de sa guérison que dans l'action qu'il mène au sein d'une équipe de base. Par son renoncement à tout intérêt lucratif, il doit donner, de tout cœur, ses connaissances aux copains, plutôt que de les faire prévaloir.

Son grand souci sera de partager les joies et les difficultés de l'équipe de base et de prendre conscience qu'il est, avant tout, un des innombrables rouages du Mouvement, tant dans sa bonne marche que dans l'esprit qui l'anime.

Il va s'en dire qu'il doit avant tout avoir le respect de la charte et la faire respecter en l'appliquant lui-même.

Armé de ces éléments fondamentaux, il sera prêt à assumer son rôle, le rôle du délégué.

Le porte-parole de la section

Le responsable au comité départemental est avant tout un militant de base à part entière et participe à la vie du Mouvement.

Engagé lors de sa candidature comme délégué, il est élu par le Comité de Section qui lui accorde sa confiance. Sans celle-ci le délégué jouera-t-il vraiment son rôle ?

Il devient le rapporteur de sa section et ne doit en aucun cas détourner la vérité, aussi bien dans ce qui va que dans ce qui ne va pas. Pourquoi ? Ne serait-ce pas aller à contre sens (réflexion).

A travers lui, le comité départemental découvrira la vie et l'esprit qui anime sa section... Il ne doit pas omettre de faire passer les souhaits que le comité de section lui a demandé de rapporter au comité départemental.

Il est avant tout un porte-parole et ne doit en aucun cas faire passer ses idées personnelles avant celles de sa section.

Ainsi formés, les délégués départementaux vont réfléchir et agir envers la base et le comité dont ils sont partie intégrante, et assumer leur rôle de rapporteur.

Ils vont aussi avoir à débattre et prendre des décisions sur les souhaits remontés de la base. Ensemble, ils vont prendre leurs responsabilités, assumer le comité départemental et veiller à ce que l'esprit du Mouvement soit respecté dans le département.

Etablir le calendrier 82/83

Ils vont coordonner les actions des sections, organiser des journées d'étude pour la formation des militants et assurer la promotion continue du Mouvement, pour pouvoir préparer les congrès départementaux, nécessaires à la représentativité « VIE LIBRE » dans leur département.

Ils assumeront les responsabilités morales et financières des personnes rétribuées, mises à la disposition du comité départemental par le conseil d'administration.

Ils participeront à l'animation, dans les dispensaires, C.H.A., foyers de post-cure et de réinsertion, hôpitaux, et auprès des assistants sociaux, etc...

Ils aideront à lancer de nouvelles sections. Ils sont aussi des représentants du Mouvement à part entière.

Ils seront en relations suivies avec leurs délégués nationaux, régionaux, et avec leur comité régional.

Une planification des rencontres (bureaux départementaux, comités départementaux, journées d'étude, loisirs, commissions, etc...) devra être établie en coordination avec les sections, (voir l'établissement du calendrier en page centrale), ceci pour la bonne marche du Mouvement dans le département.

Ainsi, conscients du rôle qu'ils doivent jouer, les délégués formeront un comité départemental solide, constructif, promotionnel, représentatif. Ce comité pourra alors compter sur ses délégués pour rapporter, textuellement, à la base, les travaux effectués ensemble.

De ce fait, le Mouvement, dans le département, deviendra un Mouvement fort de ses responsabilités.

André LEVERT.

Les Comités Départementaux ont-ils à chaque réunion :

- le souci de faire une révision d'activités des sections
- le souci de veiller au maintien de l'esprit du Mouvement dans les sections ?
- le souci de participer à l'élaboration des rapports d'activités de leur département respectif, conscients d'être une structure responsable dans l'orientation et les objectifs nationaux ?
- le souci de faire le point sur la presse Vie Libre et la mise en place des correspondants - diffuseurs...

LES MOUVEMENTS CORPORATIFS

En 1965, le Conseil National du Mouvement VIE LIBRE affirmait la concrétisation statutaire de certaines lignes d'action : introduction du mot « populaire », suppression des Présidences d'honneur et surtout pas de double appartenance au titre du Mouvement de Buveurs Guéris. Où en sommes-nous 17 ans après ?

Dans beaucoup de départements (la majorité) ces décisions sont respectées. Elles ont favorisé avec certitude, une grande émulation à la base même de notre Mouvement, avec un renfort de nos structures et permis de développer une action représentative importante et positive.

Mais, disons-le clairement, pour certains militants, c'est encore mal compris, et nous regrettons que quelques « leaders » entraînent dans cette direction des militants, des nouveaux en particulier. Nous conseillons à ces responsables de lire ou relire l'« histoire du Mouvement VIE LIBRE » avec ses positions et explications.

Ces militants, favorables à la double appartenance, sont souvent allergiques au mot « populaire » et s'accommoderaient fort bien d'une Présidence d'Honneur ici et là.

Il est probable que ce texte fasse réagir et que nous soyons taxés d'autoritarisme et de sectarisme.

N'est-ce pas en posant de vraies questions que l'on obtient de vraies réponses ?

Nous nous permettons de rappeler que le Congrès du 10^{ème} anniversaire à Paris (en 1963) et le Congrès de Vichy (en 1966) ont été deux étapes absolument révélatrices de la volonté de resituer l'homme et la femme dans leurs relations. A partir de la souffrance, de la maladie et du rejet de la société, il a été ressenti combien notre ambition était de refaire des hommes et des femmes vraiment situés dans le milieu populaire et conscients de leur rôle auprès des plus souffrants.

Dans ces mêmes années, VIE LIBRE fut confronté à de dures bagarres internes, qui ont entraîné des scissions en favorisant des Mouvements locaux et la naissance d'une première association corporatiste « Amitié P.T.T. », parrainée, soutenue par des cadres de cette administration.

Depuis ce temps-là, d'autres se sont créées :

- Amitié R.A.T.P. ;
- Amitié Santé Préfecture (Paris) ;
- Amitié Air-France ;
- Amitié communautaire (Lyon) ;
- Cheminots abstinents ;
- Soben (Sobriété Education Nationale).

Cet ensemble d'organisations est ensuite regroupé en une sorte de Fédération (F.I.T.P.A.T.) revendiquant une structure compétente, comme seule capable de mener la lutte contre l'alcoolisme dans les milieux de travail.

Pourquoi notre désaccord ?

Nous ne contestons pas la bonne volonté qui anime celles et ceux qui adhèrent à ces associations-maison... Nous regrettons surtout l'exploitation de leurs sensibilité et générosité, faite au détriment du vrai militantisme.

En canalisant les sentiments, en concentrant l'attention des personnes sur un secteur d'activités bien déterminé, au sein d'une entreprise, comme la lutte contre l'alcoolisme, c'est étiqueter toutes ces bonnes volontés pour mieux les maîtriser et les empêcher de « s'égarer » ailleurs.

Nous possédons un témoignage de l'une de ces associations qui s'est retirée de la F.I.T.P.A.T., qui justifie ce que nous écrivons et que nous avons toujours dénoncé.

Enfermées dans l'entreprise ou l'administration, au service d'une « médecine télé-guidée », considérées par la plupart des syndicats, comme des agents de transmission du bon pouvoir patronal, on peut difficilement justifier leurs crédibilité et indépendance.

C'est une action de « goutte à goutte » qui ne dépassera jamais les murs de l'entreprise, qui favorise l'isolement, le repli, et surtout affaiblit considérablement un rapport de force, indispensable, que réclame à l'extérieur le vrai combat contre l'alcoolisme.

Nous avons eu l'occasion, à diverses reprises, de constater que ces associations délèguent leur droit d'expression à des personnes que nous ne reconnaissons pas, ne serait-ce que par leur langage. Elles laissent aussi importer, dans leurs organisations, des lignes et tendances qui faussent les données, qui font que leurs adhérents, à part une minorité, sont assis dans la galerie, au lieu d'être à leur place ; ils devraient être des actifs au service des malades alcooliques et d'un combat national, et non se barricader dans une entreprise pour y défendre des soucis catégoriels.

Changer aussi la société

La lutte contre l'alcoolisme vise d'abord à guérir les malades alcooliques et lutter contre les causes sociales, politiques et économiques.

Nous ne cautionnerons aucun système de contrôle, car ce serait fouler au pied notre charte qui nous motive, hautement, dans la lutte, pour que recule la maladie alcoolique.

Changer la société, l'amener à prendre conscience de la dimension du fléau alcoolique, et lui apprendre à respecter les malades à soigner et ceux qui sont guéris, ne pourra se faire, c'est l'évidence même, que si nous développons une action à la mesure de nos moyens, dans la vie même de chaque jour :

au travail, dans nos villages, dans nos villes, dans nos quartiers ; mais aussi dans les dispensaires, centres de santé, hôpitaux, etc...

Soyons actifs, responsables. Participons pleinement pour que chaque malade que nous accueillons dans nos équipes de base guérisse.

Pas de militantisme au rabais, au service d'une profession, mais un militantisme au service des hommes, où chacune et chacun, formé et informé est à même de comprendre ce qu'il fait et pourquoi il le fait.

Nous verrons dans un autre article, à partir de quelques témoignages, comment nous situer par rapport à ces organisations et dans le milieu du travail en général.

Nous espérons obtenir quelques réactions ou commentaires de votre part à partir de cet article. Merci d'avance.

Albert GRELIER.